

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 MARS 2007**  
tenue sous la présidence de Monsieur Norbert PRALONG

\*\*\*\*\*

Présents :	M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
	MM.	C.	BERDAT	Conseiller municipal
		P.	DE CANDOLLE	" "
		F.	FLORINETTI	" "
	Mme	M.	GARCIA	Conseillère municipale
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		J.	KOLLER	" "
		J.	LOCHER	" "
	Mmes	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
		D.	MEYNET	" "
	M.	L.	MEYNET	Conseiller municipal
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	MM.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
		N.	PRALONG	" "
		L.	RIVOIRE	" "
	Mme	G.	SALERNO	Conseillère municipale
	M.	R.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
	M.	F.	WALPEN	Conseiller municipal
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
	M.	C.	RIVOIRE	Conseiller administratif
		M.	R.	Secrétaire général
Excusés :	M.	M.	BEKER	Conseiller municipal
	Mmes	M.	PIGUET	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
Public :	2 personnes			

Procès-verbal : Mmes Sophie BOVY/Eliane MONNIN

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- 1) Prestation de serment de M. Jacques KOLLER -
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2007 -
- 3) Communications du Bureau -
- 4) Communications du Conseil administratif -
- 5) Propositions du Conseil administratif :
  - 5.1 Désignation de 70 jurés auprès des tribunaux pour l'année 2008;
  - 5.2 Ecole du Belvédère - Installation d'une centrale solaire photovoltaïque à caractère didactique : vote du crédit d'investissement et financement;
  - 5.3 Rénovation de l'immeuble sis 18 rue de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'étude et financement;
  - 5.4 Projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) - Enquête publique N° 1496 - Plan N° 29312-511 : préavis -
- 6) Communications des délégations du Conseil municipal et autres -
- 7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -
- 8) Naturalisations.

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20h.30 par M. Norbert Pralong qui souhaite la bienvenue aux participant-es, et prononce l'allocution suivante :

" Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Depuis près d'un siècle le 8 mars est la journée de la femme.

J'ai voulu en cette journée particulière saluer et fêter les femmes actives en politique dans notre commune et rappeler quelques points forts de cette journée qui est également la commémoration de la lutte des femmes pour l'égalité.

La journée de la femme trouve son origine dans la mobilisation internationale des femmes pour le droit de vote et d'élection.

La date du 8 mars a été choisie en mémoire des grèves organisées aux Etats-Unis par des ouvrières du textile pour protester contre des conditions de travail épouvantables, grèves qui débouchèrent sur un mouvement de solidarité des femmes au plan mondial. Rappelez-vous le mouvement des suffragettes qui luttèrent pour l'obtention des droits politiques.

Rappelez-vous que dans notre pays le droit de vote des femmes est arrivé bien tardivement.

Notre Constitution prévoit une égalité absolue et des droits identiques pour les femmes et les hommes.

Nous sommes encore loin du compte et, l'article publié ce matin dans la Tribune de

.../...

Genève, prévoyant l'égalité des salaires pour 2056, le démontre hélas par l'absurde.

La pérennité de notre société, son développement durable, sa croissance économique ne sont possibles que si celle-là offre une place égale à tous.

Nous ne pouvons nous permettre le luxe de ne pas utiliser les talents des femmes, que ce soit dans le domaine économique ou politique.

L'accès des femmes à l'ensemble des activités de notre société passe par la mise en place et le développement de structures de garde, nombreuses et accessibles financièrement pour les enfants de tous les âges.

Mme Calmy-Rey, présidente de la Confédération, le rappelait ce matin encore : 38% des femmes diplômées, nées entre 1960 et 1964, n'ont pas d'enfants, chiffre révélateur du climat dans notre société.

Nous avons encore des défis à relever et la part que nous aurons en tant que membre d'un petit parlement communal sera importante dans les années à venir. La bataille de la petite enfance aura lieu dans nos communes et, cette bataille, il faudra la gagner afin que les femmes soient aussi les bénéficiaires des progrès sociaux et des avantages économiques.

Il conviendra de prendre en compte les nécessités d'offrir aux familles, et partant aux femmes, lesquelles restent encore dans le modèle suisse la colonne vertébrale de celles-ci, de réelles possibilités de conjuguer une vie engagée et des conditions acceptables sur le plan financier. Il n'y a pas que le sport qui mérite un engagement financier communal; il y aura des choix à faire, peut-être douloureux.

Mes meilleurs vœux aux femmes de cette assemblée pour la suite de leurs activités".

Le Président indique qu'un bouquet de fleurs sera remis à chacune d'entre elles en fin de séance.

## **1) Prestation de serment de M. Jacques KOLLER**

Le Président donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 31 janvier 2007 relatif à l'élection de M. Jacques Koller à la fonction de conseiller municipal de la commune de Chêne-Bougeries.

" Le Conseil d'Etat

Vu la démission de Monsieur Marcel Piccot, conseiller municipal;

Vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982;

Attendu que la majorité des signataires de la liste "Avenir Chênois", sur laquelle était portée le conseiller municipal démissionnaire, a présenté dans le délai prescrit une liste portant le nom de M. Jacques Koller;

Arrête

Monsieur Jacques Koller, 1956, lucernois, domicilié chemin de Grange-Canal 24C, 1224 Chêne-Bougeries, est proclamé élu sans scrutin à la fonction de conseiller municipal de la commune de Chêne-Bougeries et son élection est validée.

.../...

Le délai de recours au Tribunal administratif est de 6 jours, il court dès le lendemain de la publication du présent arrêté. "

L'assemblée se lève.

Le président donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

"Je jure, ou promets, solennellement :  
d'être fidèle à la République et canton de Genève;  
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir  
consciemment les devoirs de ma charge;  
de garder le secret de fonction sur toutes les  
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

M. Jacques Koller répond : "Je le promets".

\*\*\*\*\*

## **2) Adoption du procès verbal de la séance du 1er février 2007**

- Le procès-verbal est adopté sans modifications à la majorité (1 abstention).

## **3) Communications du Bureau**

Le Président rappelle que le Conseil municipal a reçu la traditionnelle invitation pour la 30ème course pédestre "A travers le Coteau" qui s'adresse à l'ensemble des conseillers municipaux et des conseillers administratifs du canton. Une feuille d'inscription est mise en circulation.

En ce qui concerne la sortie du Conseil municipal qui aura lieu au mois de mai, le Président souhaiterait d'ores et déjà connaître le nombre de participant(e)s, subséquemment fait circuler une feuille d'inscription.

Le Président donne lecture d'une lettre de l'association "Convive", laquelle figure en annexe au présent procès-verbal. Cette association milite en faveur d'un environnement construit, vivant et vert. Le courrier est transmis au Conseil administratif.

Le Président signale qu'il a reçu, ainsi que le Président de la commission Aménagement-circulation-transports, de nombreux courriers concernant l'enquête publique ouverte dans le cadre du projet de plan localisé de quartier relatif au secteur de Challendin.

Le Président donne lecture d'une lettre de la classe de 6<sup>ème</sup> année de l'école de Chêne-

.../..

Bougeries. Il estime qu'il vaudrait la peine de se pencher sur cette demande avec la plus grande bienveillance, ce d'autant plus qu'il avait lui-même encouragé les élèves à entreprendre ce type de démarches, lors des dernières journées citoyennes. La requête des élèves est transmise à la Présidente de la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse, Mme Tiercy, chargée à ladite commission d'élaborer une proposition y relative.

#### **4) Communications du Conseil administratif**

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz revient brièvement en préambule sur le projet CEVA et notamment sur la teneur de la séance de la commission Routes-assainissement-environnement élargie à l'ensemble du Conseil municipal, du mardi 6 mars.

" J'ai pu relever à cette occasion que certaines et certains d'entre vous s'étaient montrés surpris par la teneur de l'opposition formée par la ville de Chêne-Bougeries au projet CEVA.

Sans entrer dans trop de considérations de nature juridique, je soulignerais toutefois que cette dernière est adressée à l'Office fédéral des transports dont nous attendons désormais une prise de position, et qu'en parallèle, les discussions se poursuivront avec les représentants du projet CEVA, ainsi qu'avec le Département du territoire pour ce qui concerne les futurs aménagements de surface.

Pour le reste, vous n'êtes pas sans savoir que toute procédure de recours implique que les parties procèdent par échange d'écritures lesquelles, par définition, sont au départ divergentes. "

Mme Grandjean-Kyburz annonce également une date à retenir, celle de la remise du Mérite chênois qui aura lieu le mardi 17 avril 2007 à 18h.30, concomitamment à la réception des nouveaux naturalisés. Le choix du Mérite a été fait par la commission Culture-loisirs-manifestations. Cette année, la poésie sera à l'honneur, M. Vahé Godel, poète habitant la Gradelle, ayant été retenu.

Mme Grandjean-Kyburz annonce ensuite

#### Transformation des CASS

Une rencontre a eu lieu le 23 février 2007 avec Mme Martine Oppliger, chargée de projet à la Direction de l'action sociale de l'Hospice général et M. François Müller, nouveau responsable logistique de la FSASD, concernant le processus de transformation des CASS, subséquemment les besoins en matière de locaux des collaborateurs/trices de l'Hospice général et de la FSASD. Il sera examiné dans quelle mesure une rocade entre les surfaces actuellement utilisées par l'OFPC et celles utilisées par les collaborateurs de l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi pourrait avoir lieu. Pour information, il convient de rappeler que le contrat de bail relatif aux locaux situés au 136, chemin De-La-Montagne, conclu conjointement et solidairement par les 3 communes chênoises sera repris au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2008 par l'Hospice

.../...

général et la FSASD. Par ailleurs, les travaux de fermeture de l'espace situé au premier étage du bâtiment étant en voie d'aboutir, la Société Privée de Gérance, régie mandataire du propriétaire, devrait faire parvenir aux communes un avenant au contrat de bail cité. Ce point sera discuté dans le cadre de la prochaine séance des Conseils administratifs des Trois-Chêne prévue le 3 avril 2007.

Par ailleurs, les Trois-Chêne accueilleront l'un des 4 CMD (Centre de maintien à domicile) prévus sur le plan cantonal.

### Activités parascolaires

Après plusieurs entretiens avec M. Michel Hug, secrétaire général de l'ACG, ce dernier a proposé au comité du GIAP la demande de nature exceptionnelle de la commune de Chêne-Bougeries, à savoir de modifier les pratiques actuelles et de recevoir dorénavant tous les enfants de 4, 5 et 6P participant au moins une fois par semaine aux activités surveillées.

Par ailleurs, le GIAP a renoncé à facturer à la commune un montant correspondant au salaire 2006/2007 de la deuxième animatrice de l'école de Conches, soit une non dépense de CHF 17'500.--.

Il s'agit d'une belle victoire pour les commissions Ecoles-institutions pour la jeunesse et Finances, lesquelles avaient voté, dans un esprit de prévention, l'engagement de cette deuxième animatrice pour assurer l'accueil des enfants cités.

### Rencontre Café-croissants

La réunion Café-croissants organisée le 6 février au CRL en partenariat avec le CAD et consacrée au thème "Gym seniors" a rencontré un vif succès réunissant plus de 70 personnes. Parmi ces dernières, une quinzaine se sont déclarées intéressées à participer à des cours d'aquagym. En conséquence, contact a été pris avec Mme Jacqueline Bischoff, directrice technique du club Chêne-Bougeries Natation.

Mme Bischoff et Mme Grandjean-Kyburz se sont mises d'accord concernant l'organisation d'un cours d'aquagym, lequel aura lieu après Pâques, le mercredi, de 10h.30 à 11h.30 dans la piscine de l'école du Belvédère.

De plus, Mme Claudine Streiff Favre, monitrice de gymnastique seniors, offrira un cours de gym "Mieux-être du dos" à partir de septembre 2007, dans les locaux du CRL.

### Maison de l'Enfance

Suite à la présentation lors de la séance du 5 février de la commission Ecoles-Institutions pour la jeunesse d'une 5<sup>ème</sup> version de l'avant-projet de la Maison de l'Enfance, élaborée par le bureau d'architecture De Giuli et Portier, contact a été pris avec la commission cantonale d'urbanisme afin que cette dernière préavise enfin les plans soumis pour autorisation au DCTI. Une prise de position de ladite commission est attendue le 15 mars 2007, soit préalablement à la séance d'information publique destinée aux locataires et propriétaires de l'ensemble de la Gradelle, prévue le 28 mars à 20h. et annoncée comme chaque conseiller municipal a pu le constater dans la dernière édition du journal Le Chênois.

Dans le domaine des autorisations de construire, il est à relever encore qu'une APA a été déposée concernant l'installation provisoire durant l'été du chapiteau Cirquenchêne sur le terrain de sport jouxtant le Centre de Rencontres et de Loisirs. Retour donc à l'ancien lieu d'installation, vu les problèmes rencontrés lors de son installation dans le parc Grange-Canard.

### Petite enfance

- Concernant l'extension de la crèche des Trois-Chêne dans la villa La Mauresque, il convient d'indiquer que les copropriétaires de l'immeuble situé près de la mairie de Chêne-Bourg avaient déposé un recours devant la commission de recours LCI en date du 6 octobre 2006. La commune de Chêne-Bourg avait donc demandé une levée de l'effet suspensif pour les travaux de transformation du bâtiment existant.

La commission de recours a accédé à cette demande le 13 novembre 2006. Par conséquent, le chantier a débuté le 1<sup>er</sup> décembre.

La commission de recours ayant débouté les recourants par une décision du 15 janvier 2007 et ces derniers n'ayant pas déposé un nouveau recours devant le Tribunal administratif, l'ouverture de La Mauresque peut être envisagée pour la rentrée 2007, vraisemblablement après les vacances scolaires d'automne;

- Les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg, ainsi que la ville de Genève, par l'intermédiaire de la Délégation de la petite enfance ont reçu récemment un projet de statuts remaniés de la Fondation Armée du Salut / La Maternelle.

Les statuts ont été examinés le 2 mars avec Mme Béatrice Dupont Carrilho, maire de Chêne-Bourg, et Mme Marie-Françoise De Tassigny, cheffe de la DPE. Leur teneur n'est pas acceptable en l'état dans la mesure où l'Armée du Salut souhaite conserver tant le pilotage opérationnel de La Maternelle que la majorité des sièges au sein du Conseil de Fondation; cela nonobstant le fait que l'Armée du Salut n'envisage même pas de mettre à disposition, à titre gracieux, les locaux dont elle est propriétaire.

Une convocation a donc été adressée au quartier général de l'Armée du Salut à Berne, pour une séance prévue le 23 mars, en mairie de Chêne-Bougeries.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle enfin les prochains rendez-vous culturels, à savoir :

- la 4<sup>ème</sup> édition du festival de marionnettes "Marionnettes et Cie" - le samedi 17 et le dimanche 18 mars 2007;

- la présentation, du 22 au 28 mars, par M. Philippe Lüscher de ses deux pièces d'après l'œuvre de Primo Levi *Si c'est un Homme* et la *Trêve*.

Elle rappelle que Chêne-Bougeries achète la première de ces représentations "Si c'est un homme", le jeudi 22 mars. Un débat suivra, animé par M. Dominique von Burg, de la Tribune de Genève. Une verrée clôturera la soirée.

Le Président passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann souligne en préambule le fait que le projet d'ordre du jour de la séance du Conseil municipal de ce soir prévoyait un point consacré à l'examen puis l'adoption éventuelle des statuts remaniés du Groupement intercommunal Centre Sportif Sous-Moulin. Le Bureau du Conseil municipal en a souhaité autrement lors de sa séance du

.../...

26 février, estimant que l'objet devait être renvoyé en commission Feu-PC-Sports-Sécurité et prévention, pour un examen plus détaillé. A cet égard, M. Biedermann rappelle que ces statuts remaniés ont d'ores et déjà été adoptés par les Conseils municipaux des communes de Chêne-Bourg et Thônex, ainsi que préalablement par le Conseil intercommunal. Ils n'ont par ailleurs suscité aucun commentaire de la part du Service de surveillance des communes à réception des délibérations des deux communes chênoises voisines. Toutefois, et conformément à la demande du bureau, un avis de droit a été demandé à Maître Pierre-Louis Manfrini.

Puis, M. Biedermann informe

concernant les bâtiments,

- qu'un panneau d'information destiné au public relatif à la construction de la centrale de chauffe à bois pour 10 bâtiments communaux et aménagement pour le service des Parcs et Promenades sera installé tout prochainement le long de la route de Chêne. A cet égard, il précise encore que le Conseil administratif a accepté des travaux de fouilles complémentaires pour la réalisation d'un réseau fibre optique qui reliera à haut débit tous les bâtiments administratifs, étant entendu que le coût de ces travaux est inclus dans le crédit d'investissement global voté par le Conseil municipal;
- que le Conseil administratif a par ailleurs reçu le mardi 20 février, MM. Olivier Favre et Eric De Meo, du bureau d'architecture Mentha et Rosset, lesquels sont venus présenter un avant-projet relatif à la transformation du bâtiment sis 8bis route du Vallon en un bâtiment administratif communal. Une visite des lieux et une présentation de cet avant-projet aux membres de la commission Bâtiments-constructions seront effectuées lors de leur prochaine séance prévue le 29 mars.

Concernant le déneigement, M. Biedermann rappelle ensuite que d'aucuns s'étaient émus lors de la séance précédente du Conseil municipal le 1<sup>er</sup> février 2007 de l'état de déneigement de certaines des voies publiques, qu'il s'agisse de voies cantonales, communales ou privées.

A cet égard, il souhaite donc préciser qu'un plan des chemins communaux et des trottoirs à déneiger prioritairement a été établi. Ce dernier répertorie les 102 passages-piétons existant sur le territoire de la commune.

Il a en outre été précisé à l'ensemble des collaborateurs des services extérieurs que le lendemain de l'alerte donnée par le service cantonal concerné, les équipes de jour prendront la relève des équipes de nuit poursuivant impérativement le déblayement et/ou le salage des voies. Les travaux de déneigement ne s'interrompront donc que sur décision du conseiller administratif délégué.

M. Biedermann annonce ensuite, concernant l'aménagement extérieur du bâtiment sis 8bis route du Vallon, que les anciens locataires dudit bâtiment ayant transformé le prolongement extérieur de l'édifice en un jardin "nature", il convenait de s'interroger quant au futur de ce dernier dans le cadre d'un projet de transformation de la bâisse en locaux administratifs.

Par ailleurs, en automne 2006 déjà, une interpellation de Monsieur Léon Meynet au Conseil municipal allait dans le sens d'un questionnement quant au devenir de ce site.

Le Conseil administratif a donc mandaté Monsieur Gérald Meylan, Docteur ès sciences naturelles, bureau d'études et d'expertises environnement, horticulture et paysage, afin d'apporter une réponse à cette question.

Selon le mandataire, cette parcelle est caractérisée par la présence de quelques plantes certes intéressantes, mais souffrant actuellement d'une promiscuité dommageable avec une végétation spontanée envahissante ne présentant, qui plus est, aucun intérêt décoratif, végétatif ou biologique particulier.

D'autre part, le point d'eau situé au centre du jardin est artificiel, étant simplement alimenté par de l'eau de pluie et à l'aide d'un tuyau d'arrosage. La nappe phréatique se situe quant à elle 2,85m plus en profondeur. Le Conseil administratif a donc décidé d'appliquer les recommandations de l'expert, lequel préconise d'enrichir la magnifique collection d'espèces dendrologiques présentes dans les parcs de la mairie, par une mise en valeur des végétaux remarquables et le nettoyage de la parcelle des espèces spontanées poussant à leur détriment.

Cette approche légère permettra en outre de révéler des éléments intéressants, tels qu'un mur en pierres sèches, la zone de transit entre les parcs et la villa, ou encore le dégagement de l'espace devant le Nouveau Vallon. L'îlot de bambous occupant actuellement la parcelle sera partiellement conservé.

Les travaux auront lieu d'ici quelques semaines, afin de respecter le rythme de croissance des végétaux, lesquels reprendront ainsi leurs droits de façon naturelle.

M. Biedermann signale qu'une synthèse de l'expertise de M. Gérald Meylan est à disposition des membres du Conseil municipal.

Le Président passe la parole à M. C. Rivoire.

M. C. Rivoire informe

concernant la circulation,

- que le Conseil administratif a reçu copie de divers courriers adressés par M. Roger Meylan, conseiller administratif de Cologny, entre octobre 2005 et le 20 décembre 2006, à l'Office cantonal de la mobilité, demandant que le chemin des Fourches soit interdit à la circulation poids lourds. M. Meylan a demandé à la commune de Chêne-Bougries d'appuyer ses diverses requêtes. En réponse, il lui a été précisé que des travaux d'aménagement du chemin des Fourches, plus particulièrement sur la partie comprise entre le chemin des Buclines et le chemin David-Munier avaient d'ores et déjà été entrepris et que, par ailleurs, des aménagements complémentaires de la zone 30km/h. ont été votés par notre Conseil municipal lors de sa séance du 7 décembre 2006.

concernant l'aménagement,

- que, comme évoqué précédemment, le Conseil administratif avait manifesté l'intention de la commune de Chêne-Bougries de construire un demi-groupe scolaire sur les parcelles propriétés communales situées à l'angle route de Chêne/chemin de la Chevillarde. Il avait par ailleurs demandé au Service des opérations foncières du DCTI d'examiner dans quelle mesure un échange parcellaire pourrait avoir lieu entre la commune et l'Etat, lequel est propriétaire de la parcelle voisine n° 500 sur laquelle se trouve actuellement une bâisse abritant l'institution Claire Fontaine. A ce jour,

.../...

aucune décision n'a encore été prise concernant le sort de ces parcelles dans le cadre du projet de PLQ N° 29941, lequel demeure en cours de procédure. Un courrier a donc été adressé à M. Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du DCTI, sollicitant un entretien;

- que, par ailleurs, concernant le projet de modification des limites de zones n° 29593-511 situé à Grange-Canal/chemin de Challandin, projet soumis à enquête publique du 22 janvier au 20 février 2007, de nombreuses observations ont été formulées auprès du Département du territoire, dont quelques-unes ont été communiquées au Président du Conseil municipal. Nous demeurons à ce jour dans l'attente d'un envoi par le département d'une copie desdites observations, lesquelles seront transmises aux membres de la commission Aménagement-circulation-transports.

concernant la sécurité municipale,

- qu'une convention concernant les agents de sécurité municipale a été signée avec la commune voisine de Cologny. Cette dernière entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2007 après publication dans la FAO. Il s'agit avant tout de pouvoir délivrer des amendes d'ordre à des contrevenants mal stationnés le long des voiries communes. Une convention existe par ailleurs déjà avec les deux autres communes chênoises pour ce qui concerne le périmètre du Centre Sportif Sous-Moulin;
- que les horaires des patrouilleuses fonctionnant dans le secteur des écoles du Belvédère, du chemin De-La-Montagne et de Chêne-Bougeries, ont été légèrement modifiés.

M. Rivoire informe ensuite que le Conseil d'Etat a adressé, en date du 21 février 2007, un rapport au Grand Conseil sur les Assises de la sécurité publique à Genève du 6 février 2007. Les objectifs des Assises consistaient avant tout à dresser un état des lieux des menaces (analyse des risques), puis à évaluer les besoins, et enfin à procéder à l'inventaire des moyens, tant en ressources humaines qu'en technique.

Trois volets ont fait l'objet d'exposés par divers experts. Enfin, la journée s'est terminée par 3 ateliers, où les participants ont examiné, au sein de l'atelier n° 1, le thème "Vidéos surveillances, nouveaux outils technologiques, espace public et vie privée", au sein de l'atelier n° 2 "Quelle complémentarité entre police cantonale et sécurité municipale?" et au sein de l'atelier n° 3 "Sécurité privée, surveillance mutuelle de quartier : quelle contribution des privés?". L'ensemble des acteurs professionnels de la sécurité à Genève, à savoir l'armée, la police cantonale, les agents de sécurité municipale, le corps des gardes-frontières et les entreprises de sécurité privée, ont pu être réunis à l'occasion de ces Assises, en présence des échelons politiques, à savoir la Confédération, représentée par la mission Suisse auprès de l'ONU, les présidents des partis, représentés au Grand Conseil, les membres de la commission judiciaire dudit Grand Conseil, une délégation de l'Association des communes genevoises, ainsi que des syndicats de police et des ASM. Plusieurs chantiers sont en cours et à venir. Ainsi, dans le cadre de la réorganisation de la police, un avant-projet de fusion –gendarmerie/police de sécurité internationale– sera présenté par la direction de la police, d'ici au 31 mai 2007. Certains aspects organisationnels vont toutefois dépendre des conventions qu'il sera possible de conclure avec le corps des gardes-frontières, ainsi qu'avec l'armée.

.../...

Un nouveau concept de formation, conduisant à l'obtention d'un brevet fédéral de policier a d'ores et déjà été adopté par toutes les polices cantonales.

Par ailleurs, la récente nomination d'un officier de renseignements au sein de l'état-major de la police, constitue le premier pas vers une amélioration de la fonction renseignements à la police genevoise.

Il a également été rappelé dans le cadre de ces Assises, que les communes disposent au total d'environ 200 agents de sécurité municipale - une centaine en ville de Genève - et que 25 communes n'ont à ce jour aucun agent municipal.

L'existence même des ASM n'a pas été remise en cause. En revanche, ont été mis en évidence le problème de la sécurité personnelle des ASM, de l'uniformisation des horaires et des missions, ainsi que de la coordination avec la police cantonale; étant souligné que ladite collaboration est aujourd'hui satisfaisante. L'idée évoquée d'armer les ASM paraît au Conseil d'Etat contraire à une saine politique, exigeant qu'il n'y ait qu'un seul corps de police armé sur le territoire cantonal. Le Conseil d'Etat est d'avis d'étendre les missions des ASM à tous les engagements où les risques pour les agents sont quasi inexistant et à éviter de les engager dans des missions à risque. A titre d'exemple, on peut citer la lutte contre le bruit. En ce qui concerne la coordination, il serait souhaitable que les ASM soient, pour partie, sous commandement cantonal dans le cadre de grands événements, tels que l'Euro 2008, ainsi que lors d'opérations de vaste envergure, telles que les opérations en matière de sécurité routière, à l'occasion des rentrées scolaires.

La vidéo surveillance est considérée comme un outil indiscutablement utile en matière de sécurité, mais d'un maniement délicat. Elle a de toute évidence un caractère dissuasif de par sa simple existence. Elle peut toutefois aussi contribuer à créer un sentiment de fausse sécurité, dès lors que le public peut croire à une intervention immédiate de la police en cas de problèmes.

Plusieurs communes et certains quartiers de la ville de Genève continuent de réclamer l'ouverture d'un poste de police, ou l'élargissement des heures d'ouverture d'un poste de police existant sur leur territoire. A cet égard, il convient de rappeler que si un poste de police ouvert participe de toute évidence au renforcement de la sécurité subjective, ce dernier occupe un personnel considérable et entraîne, à effectif constant, une diminution drastique des patrouilles pédestres ou en voiture.

Quant aux entreprises de sécurité privée, ces dernières emploient à Genève 2'600 personnes, dont environ 1/3 à plein-temps. Grâce au sérieux avec lequel ces entreprises appliquent la loi et le concordat romand, les dérapages sont rarissimes.

Concernant la police dite de proximité, il y a indubitablement lieu de renforcer encore les liens entre les associations d'habitants ou de commerçants et la police, par une connaissance mutuelle des problèmes et des besoins. Cette collaboration de proximité devant également se développer avec les écoles, les travailleurs sociaux, les animateurs de maisons de quartiers,....

En conclusion, il faut relever que le Conseil d'Etat mettra en consultation un avant-projet de loi concernant les ASM d'ici fin juin 2007, ainsi qu'un projet de loi concernant la fusion évoquée de la gendarmerie et de la PSI début 2008.

Le Président revient sur l'allusion faite par M. Biedermann du retrait d'un point à l'ordre du jour qu'il a effectivement oublié de mentionner lors des communications du

.../...

Bureau. Il s'agit du remaniement des statuts du Centre Sportif Sous-Moulin. En effet, après une bonne demi-heure de discussion, d'avis opposés et d'incompréhension, il a été jugé préférable de reprendre cet objet avec l'aide d'un juriste, afin d'éviter que la séance plénière ne se transforme en un examen approfondi des dispositions des statuts cités. Il convient néanmoins de rappeler que le Conseil municipal a tout le loisir de réexaminer lesdits statuts quand bien même ces derniers ont été validés par les Conseils municipaux des autres communes ainsi que par le Conseil intercommunal. Il y aura donc lieu d'y revenir.

## **5) Propositions du Conseil administratif :**

### ***5.1 Désignation de 70 jurés auprès des tribunaux pour l'année 2008***

Le Président indique que 70 jurés ont été désignés auprès des tribunaux pour l'année 2008, conformément aux directives du Département des institutions, service des votations et élections. Le Conseil municipal doit valider, pour l'année 2008, 70 jurés à choisir parmi les citoyens et citoyennes confédérés de la commune âgés de plus de 25 ans et moins de 60 ans. Les élus ont été choisis parmi les citoyens et citoyennes dont le nom de famille commence entre les lettres A à D du rôle électoral qui est adressé à la commune par le service des rôles électoraux.

Mme Grandjean-Kyburz indique que, comme chaque année, le Conseil administratif a délégué à son secrétariat le choix tout à fait aléatoire de piocher dans le registre du contrôle des habitants. Il en résulte une liste de noms de 70 citoyens et citoyennes que l'assemblée doit ratifier ce jour.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

### **DESIGNATION DE 70 JURES AUPRES DES TRIBUNAUX POUR L'ANNEE 2008**

Vu la lettre circulaire du Département des Institutions - Service des votations et élections du 26 janvier 2007 et conformément à l'art. 37G de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941 (E 2 05) -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour, soit à l'unanimité,**

**ARRETE** comme suit la liste des jurés auprès des tribunaux pour l'année 2008 :

**COMMUNE DE CHENE-BOUGERIES**

**JURES DES TRIBUNAUX 2008**

Chêne-Bougeries I - Hommes

100.57.206.01	ABEL	Jacques	Assistant	06.04.1957
105.54.269.09	AGUET	Gilbert	Employé d'état	07.06.1954
107.61.236.12	ALEC	Stéphane	Ingénieur	05.05.1961
122.68.223.10	ARTUCIO	Pablo	Gardien de piscine	23.04.1968
124.65.303.07	AUGSBURGER	Yves	Employé de banque	03.07.1965
131.64.493.08	BALLY	Nicolas	Vendeur	31.12.1964
136.69.371.09	BARBEY	Michel	Avocat	09.09.1969
153.63.122.06	BELDJELTI	Naji	Empl. Cie aérienne	22.01.1963
155.62.114.06	BERAN	Philippe	Chef d'orchestre	14.01.1962
185.72.164.03	BOLIVAR	Antonio	Sculpteur	02.03.1972
199.57.471.00	BOVEY	Daniel	Horticulteur	09.12.1957
234.62.270.04	BULCIOLU	Giovanni	Informaticien	08.06.1962
254.59.454.04	CABRE	Jordi	Ingénieur	23.11.1959
251.57.176.01	CALAIN	Philippe	Epidémiologiste	14.03.1957
255.76.432.09	CASINI	Alessandro	Etudiant	01.11.1976
259.62.439.01	CERRI	Ivan	Manoeuvre	08.11.1962
262.63.357.08	CHEIKH-BOUKAL	Farid	Tolier en carosserie	26.08.1963
266.60.302.09	COHEN	Jonathan	Employé	07.06.1980
275.74.234.08	DAL LAGO	Alessandro	Serrurier	03.05.1974
276.52.387.09	DARDEL	Jean	Marchand d'objets	25.09.1952
278.66.489.07	DE FARIA	Rui	Maçon	27.12.1966
282.58.480.05	DE PASCALI	Jean	Préparateur pharm.	18.12.1958
283.82.113.08	DESSIMOZ	Christophe	Etudiant	13.01.1982
285.73.177.02	DIACON	Aurélien	Ostéopathe	15.03.1973
290.59.185.01	DRAGONETTI	Philippe	Professeur musique	23.03.1959

Chêne-Bougeries I - Femmes

261.58.715.01	ABDEL GAWAD-CHARLES	Raymonde	Infirmière	15.07.1958
103.56.843.08	ACHKAR de GOTTRAU	Laïla	Psychologue	12.11.1956
702.72.768.01	AEBI PAPIS	Claudia	Vendeuse	06.09.1972
108.82.792.01	ALLEN	Constance	Etudiante	30.09.1982
119.50.552.00	APOTHELOZ-FLÜCKIGER	Dominique	Enseignante	21.02.1950
671.56.503.02	AZIZ-MÜLLER	Alexandra	Secrétaire	03.01.1956
149.70.635.03	BAEZNER	Anne	Collabor. scient	04.05.1970
142.59.539.03	BAUDET	Bernadette	Secrétaire	08.02.1959
158.54.530.01	BERNARDINO-TUNA	Maria	Femme ménage	30.01.1954
195.51.603.01	BOSON-UDRY	Marie-Rose	Secrétaire	03.04.1951
202.69.741.03	BRANDER	Valérie	Enseignante	10.08.1969
648.53.589.09	CABASSO-MEYER	Frances	Vendeuse	27.03.1953
254.66.726.06	CARDELLA	Alexia	Vendeuse	26.07.1966
254.61.865.07	CARGILL	Laurence	Sans profession	03.12.1961
260.49.609.01	CHALUT-FORCEY	Maude	Comptable	09.04.1949
409.71.538.04	COCHARD-GRESSIN	Laurence	Architecte	07.02.1971
272.78.530.09	CRETTEX EL MANSOURI	Alexandrine	Fleuriste	30.01.1978
276.58.892.03	DA PIEVE GROSELJ	Milvia	Empl. banque	30.12.1958
280.72.519.05	DE LAVANDEYRA	Isabelle	Sans profession	19.01.1972
280.50.890.01	DE LUCIA-GATEAU	Colette	Attach. presse	28.12.1950
284.67.767.05	DEVENES-CHOKAIRY	Nicole	Réceptionniste	05.09.1967

.../...

251.50.573.00	DJAZIRI CALISTRI	Christiane	Psychologue	11.03.1950
278.61.846.09	DONZE-DEBONNEVILLE	Caroline	Hygiéniste dent.	15.11.1961
292.57.832.02	DUBATH BOUVIER	Esther	Empl. Hospice	01.11.1957
299.73.710.06	DYER	Anne Francine	Aide de crèche	10.07.1973

Chêne-Bougeries II - Hommes

113.79.119.02	AMOUDRUZ	Nicolas	Sans profession	19.01.1979
116.50.183.00	ANDREY	Christophe	Médecin	21.03.1950
124.65.465.05	AUDEOUD	Matthias	Empl.de commerce	03.12.1965
132.65.316.22	BALMER	Frédéric	Employé de banque	16.07.1965
151.57.214.08	BEENSTOCK	Howard	Gestionnaire fortune	14.04.1957
179.76.278.08	BLUM	Jeffrey	Graphiste	16.06.1976
255.54.291.02	CASEYS	Jean-Claude	Fonctionnaire	29.06.1954
262.82.156.02	CHEREAU	Pierre-Antoine	Etudiant	25.02.1982
273.43.288.07	CROMPTON	Gérald	Directeur de marché	26.06.1943
295.53.372.07	DUMOULIN	Bernard	Gérant	10.09.1953

Chêne-Bougeries II - Femmes

105.66.814.06	AHMADI	Simia	Juriste	14.10.1966
118.58.830.07	ANNONI-SCHILD	Dominique	Ménagère	30.10.1958
135.52.519.06	BANON-SCHIRMAN	Pascale	Professeur	19.01.1952
141.50.527.03	BATTISTA-HEIMANN	Catherine	Sans activité	27.01.1950
150.81.872.00	BEAUVERD	Marie-Julie	Etudiante	10.12.1981
226.49.660.03	BUCHARD-DITCHON	Nelly	Vendeuse	29.05.1949
254.52.684.02	CARBAJO GONZALEZ	Dolorès	Médecin	22.06.1952
637.58.806.00	DANDELOT-MATTHEY	Christine	Infirmière	06.10.1958
278.80.838.00	DE BOCCARD	Jasmine	Etudiante	07.11.1980
280.68.551.06	DE LUCIA	Nicoletta	Secrétaire	20.02.1968

***5.2 Ecole du Belvédère - Installation d'une centrale solaire photovoltaïque à caractère didactique : vote du crédit d'investissement et financement***

Le Président rappelle que lors de sa séance du 10 novembre 2005, le Conseil municipal avait voté un crédit d'investissement de CHF 725'800.-- destiné à couvrir les frais de réfection de l'enveloppe de l'école du Belvédère. Ces travaux désormais achevés ont permis d'augmenter l'isolation des toitures plates d'environ 300%. Le changement des écrans pare-soleil et la création d'une toiture végétalisée ont également conduit à un rafraîchissement adiabatique.

Vu l'engouement, tant du corps enseignant que des élèves quant aux travaux entrepris dans le cadre de ce chantier, un projet a été développé de concert avec l'association TerraWatt visant à doter l'école du Belvédère d'une centrale solaire à panneaux photovoltaïques à caractère didactique et destinée à produire l'énergie nécessaire au fonctionnement de l'éclairage du préau et d'un garage à vélos situé en sous-sol. Ce projet prévoit par ailleurs l'installation, dans le hall d'entrée de ladite école, d'un

panneau indicateur permettant aux enfants de mieux comprendre les équivalences de production d'énergie.

Deux classes d'élèves, encadrées par les représentants de l'association TerraWatt, participeront à la mise en place définitive du projet. Ce dernier permet d'économiser des charges d'électricité pour divers espaces éclairés de manière permanente au sous-sol de l'école. Le projet permet également de sensibiliser, par l'intermédiaire d'une méthode participative, tant les élèves que le corps enseignant aux enjeux énergétiques sous-tendant la notion de développement durable. L'installation projetée sur une surface de 18m<sup>2</sup> et produisant 2,2 kilowatts/h., est prévue sur le toit végétalisé de l'école et sera visible par l'ensemble des élèves.

Le coût total du projet, comprenant l'installation solaire en tant que telle, la pose de la centrale, l'adaptation de la toiture, la pose d'une barrière de protection ainsi que les travaux d'adaptation des installations électriques existantes, s'élève au total à CHF 88'000.--.

Lors de la séance du 5 février 2007, les membres de la commission Ecoles- institutions pour la jeunesse ont préavisé favorablement, à l'unanimité, le vote de ce crédit. De même, lors de la séance du 19 février 2007, les membres de la commission des Finances ont également préavisé favorablement, à l'unanimité, le vote du crédit proposé.

Le Président passe la parole à Mme Tiercy, Présidente de la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse.

Mme Tiercy souligne que c'est la première fois qu'un tel projet est mis en place dans une école du canton, qu'il est par ailleurs extrêmement didactique et que de nombreuses personnes pourront en profiter. Ainsi, tous les deux ans, les enseignants seront renseignés sur le fonctionnement de cette centrale et pourront donc informer leurs élèves. En outre, des enseignants d'autres écoles pourront venir visiter la centrale.

Le Président rappelle que ce projet figurait au budget de fonctionnement ordinaire. Le montant des travaux projetés a été retiré dudit budget de fonctionnement par décision du Conseil municipal et fait désormais l'objet d'un crédit d'investissement en tant que tel. En outre, la commission Finances a préavisé favorablement ce projet en relevant que les Services Industriels allaient pouvoir racheter la production excédentaire. De plus, la commission Finances a émis le souhait d'aller plus loin dans les aspects didactiques : les recettes liées aux rachats cités devront être affectées aux écoles en vue de nouveaux projets. La commission tient à ce que les recettes liées à ce projet n'entrent pas simplement dans les produits ordinaires de la commune et espère que le Conseil administratif trouvera les moyens techniques et financiers afin de réaliser ce souhait.

La discussion est ouverte.

M. Locher, qui est à l'origine du projet de centrale didactique proposé par la commission Bâtiments-constructions dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'école du Belvédère, ne peut que se réjouir de l'accueil réservé à ce projet

.../...

au sein de la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse et de la commission Finances. Pour le surplus, le groupe Libéral dans son ensemble ne peut qu'approuver et soutenir sans réserve ce projet novateur.

M. L. Rivoire souhaiterait connaître tant la conclusion du rapport relatif à la production de kilowatts que le quota que les SI seraient prêts à racheter. A son avis, il serait intéressant d'aller plus loin en matière de rentabilité, même si le projet conserve avant tout un caractère pédagogique.

M Karr précise qu'il existe effectivement un seuil de souscription des énergies solaires à partir duquel les SI rachètent la production excédentaire, mais il n'est de loin pas atteint dans le cadre de cette installation. En fait, cela représente la consommation d'un aspirateur.

M. Biedermann confirme les propos de M. Karr, après avoir pris connaissance du document intitulé "Avant-projet didactique - énergie à l'école du Belvédère" où il est question de 2,2 kilowatts/h, ce qui équivaut effectivement à passer l'aspirateur pendant une heure.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**ECOLE DU BELVEDERE - INSTALLATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE  
PHOTOVOLTAIQUE A CARACTERE DIDACTIQUE : VOTE DU CREDIT  
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT**

Vu les articles 30, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis à l'unanimité par la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse lors de sa séance du 5 février 2007 -

Vu le préavis favorable émis à l'unanimité par la commission Finances lors de sa séance du 19 février 2007 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour, soit à l'unanimité,**

**DECIDE** d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 88'000.-- pour couvrir les travaux d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque à caractère didactique à l'école du Belvédère;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

.../...

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 88'000.-- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 21.0600.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2008 à 2017.

### ***5.3 Rénovation de l'immeuble sis 18 rue de Chêne-Bougeries : vote du crédit d'étude et financement***

Le Président passe la parole à M. L. Rivoire, Président de la commission Bâtiments-constructions.

M. L. Rivoire souligne que tous les membres du Conseil municipal ont reçu un document fort intéressant concernant le projet de rénovation de l'immeuble situé au 18, rue de Chêne-Bougeries et que ce dernier contient des explications détaillées concernant les honoraires et contrats des architectes et ingénieurs, la coordination des services de construction d'immeubles et le règlement SIA. C'est en fait la première fois qu'un tel document est distribué à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Il tient à en remercier le Conseil administratif et espère que cette pratique se poursuivra au sein d'autres commissions également.

Le Président revient sur le fait que la commission Finances s'y soit prise à deux fois pour préaviser ce projet, ayant été frappée par l'importance du nombre d'heures que le bureau d'architecture avait consacré pour établir cet avant-projet. Au total, il avait fallu l'équivalent du travail d'un architecte oeuvrant du matin au soir pendant trois semaines afin de mener à bien ce projet. Aussi, la commission a-t-elle souhaité obtenir des explications et des informations supplémentaires. Après avoir pris connaissance du document transmis par M. C. Rivoire, en particulier de son chapitre consacré à la norme SIA, la commission a reçu le bureau d'architecture ainsi que le responsable du service technique communal. Lors d'une deuxième séance, la commission s'est laissée convaincre qu'il fallait bel et bien 13 semaines pour préparer les travaux et un temps plus au moins équivalent pour conduire la suite de ces derniers. Elle a donc accepté cette vision des choses et préavisé favorablement le crédit sollicité. La commission Finances demeurera néanmoins attentive à l'évolution du dossier.

Le Président passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann rappelle les événements qui ont suivi le vote du crédit pour l'acquisition de ce bâtiment situé au centre du village, acquisition qui complétait une série de cinq bâtiments, propriétés de la commune de Chêne-Bougeries. Le Conseil administratif a d'abord mandaté un bureau d'architecte pour effectuer un relevé informatisé, lequel a permis d'établir un cahier des charges. Ensuite, le Conseil administratif a auditionné quatre bureaux d'architectes qui ont élaboré diverses propositions. Le projet qui a le mieux convenu au Conseil administratif était celui présenté par M. Jean-Noël Genêt établi à Veyrier. Ce projet "touche" le moins à la façade et envisage peu de retouches de l'esthétique extérieure. Puis, un projet de transformation dudit bâtiment sera établi, des soumissions sont attendues et une demande d'autorisation sera déposée. A partir de là, le Conseil administratif reviendra

.../...

devant le Conseil municipal pour solliciter un 2<sup>ème</sup> crédit afin d'exécuter les travaux.

Le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**RENOVATION DE L'IMMEUBLE SIS 18 RUE DE CHENE-BOUGERIES : VOTE  
DU CREDIT D'ETUDE ET FINANCEMENT**

Vu les articles 30, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis à l'unanimité par la commission Bâtiments-constructions lors de sa séance du 22 novembre 2006 -

Vu le préavis favorable émis à l'unanimité par la commission Finances lors de sa séance du 19 février 2007 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour, soit à l'unanimité,**

**DECIDE** de voter un crédit d'étude de CHF 108'000.-- pour mener à bien l'étude du projet de rénovation de l'immeuble sis 18 rue de Chêne-Bougeries, jusqu'à et y compris les frais concernant l'autorisation de bâtir;  
de prélever cette somme sur la trésorerie communale;  
de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissement sous la rubrique 95.0055, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine financier;  
d'inclure ultérieurement ce montant dans celui du crédit de construction relatif à la réalisation du projet.

***5.4 Projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) - Enquête publique N° 1496- Plan N° 29312-511 : préavis -***

Le Président rappelle qu'une version remaniée du plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit concernant la commune de Chêne-Bougeries avait été transmise par la Direction de l'Aménagement du territoire le 26 septembre 2006. Un suivi des modifications essentielles par rapport à une version antérieure implique une nouvelle procédure de consultation complète de mise à l'enquête publique. En effet, les plans adoptés dans le cadre d'une première phase d'élaboration des plans d'attribution des degrés de sensibilité au bruit avaient été pour la plupart annulés par deux arrêts du Tribunal administratif, le 19 juin 2001 et le 23 mars 2004.

Suite à ces deux arrêts, les critères d'attribution des degrés de sensibilité utilisés jusqu'en 2004 ont dû être adaptés, en particulier pour les 4<sup>ème</sup> zones. L'article 19,

.../...

alinéa 2, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 stipule que "la 4<sup>ème</sup> zone est destinée principalement aux maisons d'habitations comportant en principe plusieurs logements. Lorsqu'elles ne sont pas susceptibles de provoquer des nuisances ou des inconvénients graves pour le voisinage ou le public, des activités peuvent également y être autorisées".

Le Tribunal administratif en a déduit qu'en principe, il doit être considéré que la 4<sup>ème</sup> zone répond aux critères de l'article 43, alinéa 1, lettre b (OPB), selon lesquels le degré de sensibilité II est à appliquer dans les zones où aucune entreprise gênante n'est autorisée, notamment dans les zones d'habitations, et non à ceux de la lettre c de cette disposition. Celle-ci doit être réservée aux zones qui poursuivent un objectif de mixité, où l'habitat n'est pas considéré comme prépondérant (zones mixtes d'habitation et d'artisanat).

En conséquence, il a été attribué, par principe, en première analyse, le degré de sensibilité II aux 4<sup>èmes</sup> zones, conformément à l'article 43, alinéa 1, lettre b (OPB), et non pas le degré de sensibilité III, comme le prévoyait une précédente version des plans cités, annulée précisément pour ce motif.

Le projet de plan d'affectation mis à l'enquête publique du 2 au 31 octobre 2006 respectait donc bien évidemment les principes de jurisprudence susmentionnés et a fait l'objet d'un examen à la commission cantonale de protection contre le bruit.

Cet objet a également été examiné attentivement par la commission Routes-assainissement-environnement lors de sa séance du 30 janvier 2007, puis préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 6 février 2007.

Le Président passe la parole à M Karr, Président de la commission Routes-assainissement-environnement.

M. Karr ajoute à ce qui vient d'être dit que ce plan va permettre à l'Etat de Genève de commencer les assainissements de la voirie, notamment sur les grandes routes qui drainent le trafic de transit (route de Malagnou et route de Chêne, en particulier). Une fois que les degrés de sensibilité au bruit seront fixés, les assainissements pourront donc commencer. C'est la thèse qui est défendue de manière systématique par l'Etat de Genève qui conduit actuellement deux projets d'assainissement pour ces routes. L'une d'entre elles a déjà fait l'objet d'un assainissement partiel et un complément sera fait dans une phase ultérieure. La commission Routes assainissement-environnement a auditionné MM. Wermelinger, chef du service de l'information du territoire/Département du territoire et Levental, directeur du Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants et c'est ensuite à l'unanimité qu'elle a préavisé favorablement ce projet. Il invite l'assemblée à en faire autant.

M. Biedermann précise qu'il ne souhaite pas prolonger les débats qui ont déjà occupé les commissaires depuis le début des années 2000, avec l'annulation de la proposition de plans précédents par les arrêtés du Tribunal administratif des 22 juin 2001 et 23 mars 2004, mais bien au contraire souligner le bon état d'esprit et le travail qui a été fait en commission.

A ce titre, et une fois n'est pas coutume, il se félicite d'avoir pu auditionner ensemble MM. Wermelinger et Levental, lesquels ont longuement commenté ces planifications.

.../...

Cependant, quelques chiffres l'ont personnellement interpellé. A Genève, 120'000 personnes sont soumises à plus de 60 décibels, correspondant aux normes admises pour l'habitat, et parmi ces dernières, 80'000 subissent une agression de plus de 65 décibels correspondant aux normes de l'artisanat. La problématique du bruit n'est donc pas anodine. D'ici 2011, l'Etat souhaite assainir les axes cantonaux qui traversent la commune de Chêne-Bougeries ouvrant ainsi de nouvelles perspectives.

Enfin, il convient de rappeler que la modération de la vitesse des véhicules a un impact tout à fait favorable sur l'intensité auditive ressentie. Passer de 50km/h. à 30km/h. permet de diminuer le bruit routier ressenti de moitié, d'où l'importance de favoriser la création de zones 30km/h.

M. Biedermann invite vivement le Conseil municipal à délivrer un préavis favorable.

Le Président ouvre la discussion.

M. De Candolle regrette que le plan n'ait pas été joint au procès-verbal de commission. Sans ce document capital, les conseillers municipaux sont dans l'incapacité de juger si le plan est valable ou non. Par ailleurs, ledit plan aurait dû être affiché avant le début de la séance du jour, pour que chacun puisse le consulter.

M. Karr est d'accord avec la deuxième remarque de M. De Candolle. Il s'étonne lui aussi que le plan n'ait pas été affiché en début de séance.

Le Président propose 5 minutes de suspension de séance afin que l'assemblée puisse prendre connaissance du plan. Au préalable, il passe la parole à M. Karr.

M. Karr souhaiterait faire une brève intervention sur la teneur du plan. Les trois axes cantonaux qui traversent la commune de Chêne-Bougeries ont été affectés, sur une largeur d'environ 25 mètres depuis l'axe de la route, en degré de sensibilité II, déclassé III, c'est-à-dire qu'un degré de sensibilité II serait appliqué en principe, limitation des valeurs d'exposition au bruit diurne de 60 décibels. Néanmoins, l'OPB précise qu'il faut que ce soit économiquement réalisable à vue humaine. En outre, l'assainissement au niveau d'un degré de sensibilité II stipule que l'on passe à 4'000 véhicules par jour, ce qui est totalement irréaliste sur un segment comme la route de Chêne ou celle de Malagnou.

Ainsi, pour être économiquement réalisable, cet assainissement doit être fait 5 décibels plus haut, tel qu'établi par la législation fédérale. C'est la raison pour laquelle, tout au long de ces axes, la partie rouge sur le plan, qui est en fait un degré de sensibilité II, dit déclassé III, n'est pas aussi large qu'un degré de sensibilité III réel. Il s'agit là d'une solution de compromis, de dernier recours. Pour le reste, dans l'intégralité de la commune dont la vocation principale est une vocation résidentielle, le degré de sensibilité 2 prévaut partout, avec une certaine protection contre le bruit. En ce qui concerne la route Jean-Jacques Rigaud et le chemin de la Gradelle, ce sont des voiries communales qui dépassent à deux endroits, de façon ponctuelle, la valeur limite du degré de sensibilité II. Il y a donc deux segments d'une cinquantaine de mètres au total qui feront l'objet d'un assainissement à la charge de la commune. Dans le cadre des discussions de la commission, il a été jugé important de faire adopter ces plans,

.../...

d'obtenir cette sécurité du droit, avant que le canton ne décide de dégrader la situation du point de vue de la circulation.

Le Président suspend la séance pendant 5 minutes.

Le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**PROJET DE PLAN D'ATTRIBUTION DES DEGRES DE SENSIBILITE AU BRUIT  
SELON L'ORDONNANCE FEDERALE SUR LA PROTECTION CONTRE LE  
BRUIT (OPB) - ENQUETE PUBLIQUE N° 1496 - PLAN N° 29312-511 : PREAVIS**

Vu la lettre du Département du territoire du 26 septembre 2006 demandant la mise à l'enquête publique du projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) - Plan N° 29312-511 et demandant simultanément de soumettre au Conseil municipal, pour préavis, ledit plan -

Vu l'enquête publique qui a eu lieu du 2 au 31 octobre 2006 -

Vu le préavis favorable formulé à l'unanimité par la commission Routes-assainissement-environnement lors de sa séance du 6 février 2007 -

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et de l'article 5 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour, soit à l'unanimité,**

**DECIDE** de donner un préavis favorable au projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) - Plan N° 29312-511 sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries.

**6) Communications des délégations du Conseil municipal et autres -**

Mme Bauduccio-Deluc annonce que M. Koller reprendra les commissions de M. Piccot.

M. L. Rivoire rappelle que la commission Bâtiments-constructions se réunira le 29 mars. Deux visites, qui doivent être faites de jour sont prévues et, de ce fait, la séance débutera avant 18h.00.

M. Locher annonce que la commission Aménagement-circulation-transports, qui devait avoir lieu le 13 mars, a été annulée. Les membres de la commission ont déjà reçu un e-mail y relatif et vont également recevoir un courrier de confirmation.

.../...

Le Président indique que la séance de la commission Finances du 12 mars a été annulée faute de points à faire figurer à l'ordre du jour.

### ***Groupe "Responsabilités citoyennes"***

Mme Bauduccio-Deluc informe que le groupe "Responsabilités citoyennes" a dressé, lors de ses dernières séances de travail, un bilan des journées citoyennes des 10 et 16 novembre 2006. Un premier bilan a été fait avec les enfants et un second avec les enseignants. Mme Grandjean-Kyburz a fait part de la déception des autorités face aux questions posées et au manque de temps.

Lors de la première séance, une discussion s'est engagée sur le fait que les enfants ont des limites dans le raisonnement, le temps et l'expression verbale et qu'ils doivent apprendre à s'exprimer.

Lors de la seconde séance, l'évaluation des enseignants a fait apparaître que le "timing" était trop serré pour poser des questions, compte tenu des déplacements. De plus, il y a eu un certain flou à l'intérieur de la mairie. Les enfants avaient envie de visiter certains services plus accrocheurs, comme celui des pompiers, alors que d'autres les intéressaient moins, par exemple la déchetterie.

Les enseignants, quant à eux, ont été très intéressés. Cependant, il est apparu que ces derniers ne s'échangent pas forcément les informations. Une réflexion a actuellement lieu pour savoir comment il faut continuer à organiser ces journées, comment développer le concept. Les enseignants et les élèves ont émis le désir d'avoir une meilleure préparation.

Une suggestion a été émise, à savoir que l'organisation de ces journées soit prévue après les épreuves cantonales pour les 6èmes années.

## **7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -**

### ***7.1 Suivi du dépôt d'une question écrite le 5 octobre 2006***

M. L. Rivoire demande pourquoi il n'a pas obtenu à ce jour de réponse à sa question écrite du 5 octobre 2006.

Mme Grandjean-Kyburz indique à M. L. Rivoire que sa demande concernant les modifications de l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal et du libellé de la délibération a été transmise au Service de surveillance des communes qui n'a pas encore répondu. Le Conseil administratif va donc le relancer.

### ***7.2 Crèche de l'Armée du Salut***

Mme Meynet demande des explications concernant la position de l'Armée du salut quant au futur de la crèche. Elle estime pour sa part que la commune a droit à des places puisqu'elle la subventionne généreusement. Or, il semble que les négociations soient difficiles.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle que les négociations ont eu lieu à ce jour avec M. Bonjour, Directeur régional des institutions de Suisse romande de l'Armée du Salut.

Il semble que les difficultés proviennent avant tout du Quartier Général à Berne. Le directeur de la crèche a toujours été un salutiste qui disposait d'un salaire extrêmement bas par rapport aux normes en vigueur dans la profession et qui était rémunéré par l'Armée du Salut. Or, la directrice actuelle n'est pas salutiste et elle est rémunérée au travers des subventions. L'Armée du Salut loue le bâtiment, raison pour laquelle la commune souhaite une participation de sa part. L'ennui dans cette affaire est que la directrice est partie, notamment parce que l'Armée du Salut entendait lui faire suivre des cours salutistes. Quant à la nouvelle directrice, on lui a déjà demandé de participer à certaines actions dans la rue, ce qui n'est évidemment pas dans son contrat. La commune tient évidemment à ces places supplémentaires mais il faut également une situation claire, ce que la Ville de Genève approuve totalement. Or, les statuts remaniés tels que présentés pour l'instant par l'Armée du Salut ne sont pas acceptables.

### **7.3 CEVA**

Mme Meynet fait part de sa surprise concernant la position du Conseil administratif par rapport au CEVA. Elle s'interroge sur les points suivants : comment se positionnent les autres communes par rapport au CEVA, en particulier Chêne-Bourg dont le territoire est aussi traversé par ce projet ? Qui représente la commune dans les négociations ? Le Conseil administratif entend-il informer régulièrement les conseillers municipaux ? Quelle est la position des riverains ? Que se passera-t-il si ces derniers devaient rejoindre l'opposition du Conseil administratif ?

Mme Grandjean-Kyburz tient à préciser que c'est le Conseil administratif in corpore qui représente la Commune dans les négociations en cours.

M. Biedermann indique que la dernière séance de la commission Routes-assainissement-environnement élargie au Conseil municipal, en présence des représentants du projet CEVA et des CFF, aurait dû apporter des réponses à ces questions. Par ailleurs, les représentants cités sont prêts à revenir pour répondre au Conseil municipal. Quant à la commune de Chêne-Bourg, elle n'a pas fait opposition.

M. Karr apporte un complément d'information à l'intention de Mme Meynet. L'opposition de la commune de Chêne-Bougeries est en dessous de la réalité par rapport aux enjeux qui se posent véritablement et à l'absence de concertation sur certains points essentiels. Le CEVA est quand même le chantier du siècle sur la commune, un chantier d'un kilomètre de long sur 15 à 17 mètres de large. De son point de vue, le Conseil administratif est extrêmement modéré dans son opposition, en comparaison, par exemple, à la commune de Carouge. La ville de Chêne-Bougeries s'est exprimée par rapport à ce tracé en tant que propriétaire foncier, mais surtout en tant que commune traversée.

M. Perrin apporte un petit complément aux propos de M. Karr : la commune ne s'oppose pas au projet CEVA, elle demande des aménagements au projet, ce qui est très différent.

.../...

Mme Meynet insiste sur le fait qu'il s'agit d'une opposition.

Mme Grandjean-Kyburz rétorque que l'opposition permet d'accéder au dossier.

Mme Meynet exprime son mécontentement car elle entend deux discours différents. D'une part, M. Karr indique que les griefs que fait le Conseil administratif par rapport au CEVA pourraient être beaucoup plus lourds. D'autre part, Madame Grandjean-Kyburz souligne que l'opposition a simplement pour objectif de pouvoir avoir accès au dossier. Ce double langage lui paraît difficilement justifiable aux yeux des communiers.

Le Président rappelle que l'on peut, s'il y a lieu, déposer une résolution pour reprendre ce sujet. Il y a effectivement mésentente ou incompréhension de part et d'autre, d'où la suggestion que ce point soit remis à l'ordre du jour, soit d'une prochaine séance de commission, soit du Conseil municipal.

#### ***7.4 Concert de flamenco***

Mme Meynet annonce que le vendredi 9 et le samedi 10 mars 2007 aura lieu à la salle communale un concert de flamenco. L'ouverture des portes se fera à 19h.00 et les concerts commenceront à 20h.00. Ces concerts exceptionnels ont été organisés par le cercle "El Huelbien" et par l'association "La Toranta". Dans la mesure où le Conseil administratif a mis gratuitement la salle communale à disposition, les deux associations citées offrent 150 billets que les communiers pourront venir chercher à la Mairie.

Le Président remercie lesdites associations pour les billets mis à la disposition des concitoyens.

#### ***7.5 Communication des montants des crédits***

M. L. Rivoire propose, par souci de transparence, de mentionner à chaque fois, à l'ordre du jour du Conseil municipal, le montant des crédits sollicités, comme cela se fait notamment en Ville de Genève. Cette information à la population lui paraît importante.

#### ***7.6 Renvoi du règlement du CSSM***

M. Berdat exprime sa surprise suite au renvoi par le Bureau du Conseil municipal du point proposé initialement à l'ordre du jour relatif aux statuts remaniés du CSSM. Ces derniers avaient été étudiés en commission et n'avaient pas rencontré d'opposition importante.

La Président passe la parole à M. Locher.

M. Locher indique qu'à la lecture desdits statuts, le Bureau n'a pas cherché à entrer sur le fond mais uniquement sur la forme. Une incohérence dans l'écriture est apparue, avec notamment une confusion dans la dénomination des personnes désignées en fin de document. Il a donc semblé logique de faire faire une relecture du document par un juriste.

#### ***7.7 Annexes au procès-verbal du Conseil municipal***

M. De Candolle fait remarquer que dans un récent procès-verbal, il était fait référence à des annexes qui n'ont pas été jointes.

#### ***7.8 Rondeau des Bougeries***

M. Locher s'adresse au Conseil administratif concernant un projet d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile au Rondeau des Bougeries. Y a-t-il une procédure d'opposition déposée par les riverains pour essayer de préserver l'aspect historique de ce lieu ?

M. C. Rivoire répond par la négative. En règle générale, en ce qui concerne les antennes, même s'il y a opposition, le Conseil administratif n'est pas nécessairement informé des résultats.

#### ***7.9 Soutien au Conseil administratif concernant le projet CEVA***

M. Karr tient à apporter son soutien au Conseil administratif dans les divers volets de son travail concernant le CEVA. De son point de vue, il convient, d'une part de continuer dans l'esprit de dialogue constructif entre les parties et, d'autre part, de maintenir toutes les cartes en main par rapport aux procédures de la loi sur les chemins de fer. Enfin, il s'agit de continuer d'impliquer le Conseil municipal, comme c'est le cas présentement.

- Le Président invite M. Karr à rédiger sa proposition et à la déposer au Conseil administratif.

#### ***7.10 Informations (plans, PLQ, etc.)***

M. Locher propose au Conseil administratif de prendre l'habitude de demander aux mandataires de fournir des informations sous forme numérique concernant, par exemple, les plans. Par ailleurs, si le Département du territoire mettait à disposition de la commune un certain nombre de pièces, cela simplifierait la transmission des informations aux membres du Conseil municipal.

Le Président rappelle que des projets de PLQ et autres modifications ainsi que des plans in extenso se trouvent sur le site Internet de l'Etat de Genève.

M. Locher signale que le site Internet en question ne comporte pas les plans provisoires. L'ensemble des pièces traitées dans le cadre de dossiers de la commune, lesquelles sont extrêmement précieuses pour les travaux des commissions, ne s'y trouvent pas.

#### **7.11 Informatisation des travaux du Conseil municipal**

M. Karr rappelle qu'une motion a été votée à l'unanimité par le Conseil municipal qui portait notamment sur l'informatisation des archives, sur la mise à disposition d'un moteur de recherche et également sur l'équipement du Conseil municipal en moyens de traitement de l'information. Cette motion évoquait également la possibilité d'une mise à disposition éventuelle d'un ordinateur portable, lors de la prochaine législature. Il souhaiterait dès lors connaître l'état d'avancement de ce projet.

M. Gailland indique que par rapport aux archives sur CD-Rom, le choix de l'outil d'indexation sera fait sous peu.

#### **7.12 Nouvelle place**

Le Président a constaté, à la lecture de la FAO, que les autorités de la commune avaient demandé au Conseil d'Etat que la nouvelle place s'intitule "Place de Conches". Il s'étonne que le Conseil municipal n'ait pas eu à se prononcer à ce sujet.

Mme Grandjean-Kyburz signale qu'elle a donné cette information lors d'un précédent Conseil municipal.

Le Président prie le public de bien vouloir se retirer et prononce le huis clos.

### **8) Naturalisations**

Le Président passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, Présidente de la commission Naturalisations-Etat civil, laquelle présente quatre dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 16 oui et 3 abstentions.  
Candidature 2 : Préavisée favorablement par 16 oui et 3 abstentions.  
Candidature 3 : Préavisée favorablement par 17 oui et 2 abstentions.  
Candidature 4 : Préavisée favorablement par 16 oui et 3 abstentions.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h.25.

Le Secrétaire  
du Conseil municipal  
J. LOCHER

Le Président  
du Conseil municipal  
N. PRALONG

.../...